

SOMMAIRE

Découpage territorial

Nouvelle configuration dans le Nord vaudois	2
Nouveaux districts et préfectures	3
Réorganisation des offices judiciaires	4

Des adresses pour tous les bâtiments	5
Harmonisation des registres	5
Nouvelle politique régionale: des défis	6
Formations «l'Etat pour les communes»	7
Annonces diverses	7

Ont participé à la rédaction de ce numéro:

Manon Chevallier,
Ordre judiciaire vaudois (*mcr*)

Philippe Latty,
Office d'information sur le territoire (*ply*)

Silvana Palagi, Service des communes et des relations institutionnelles (*spi*)

Francis Perroset,
Administration cantonale des impôts (*fpt*)

Pierrette Roulet-Grin,
Préfecture d'Yverdon (*prg*)

Véronique Martrou, Service du logement, de l'économie et du tourisme (*vmu*)

Des préfets confiants

De l'économie au climat en passant par l'administration, les changements sont dans l'air du temps. Le Canton de Vaud n'y échappe pas. Depuis 1803, nos frontières internes n'ont quasiment pas changé. Supprimer une dizaine de districts, voilà bien une révolution à la vaudoise, une révolution tout en douceur, mais une révolution quand même. Bon an, mal an, c'est bien le 1er janvier 2008 que la nouvelle carte du Canton entrera en vigueur.

Pour une majorité de la population, ces changements ne seront pas perceptibles. Près de la moitié des communes, dont les plus grandes, resteront rattachées à leur ancien chef-lieu. Il n'empêche que dix chefs-lieux disparaîtront dans des entités plus grandes et que quelque deux cents communes devront établir des rapports nouveaux avec des préfets qu'ils connaissent peu, dans un contexte différents. Ce sont, pour la plupart, des communes rurales, celles qui ont le plus de liens avec leur préfecture.

Ils seront nombreux les pêcheurs, chasseurs, commerçants itinérants et personnes handicapées, en quête

d'un permis ou d'une carte de légitimation, qui devront acquérir d'autres habitudes. Idem pour les entreprises qui engagent un apprenti, ou pour les nombreux locataires qui ont recours à la commission de conciliation. Mais ce sont les communes –administrations et municipalités– qui ont le plus à craindre d'une perte de proximité.

Les préfets s'engagent à garder une oreille attentive, même si le téléphone remplacera parfois une rencontre directe. Des préfets prêts à s'investir, dans la promotion de leur nouveau district et dans l'avenir des dix nouvelles entités, mais qui ne pourront rien sans l'aide et la volonté des communes.

Pour réussir, il faut regarder l'avenir avec confiance, accepter de travailler à des échelles nouvelles, avec des outils nouveaux pour mener à bien les nombreux projets à venir. En travaillant dans cette perspective, avec la somme des expériences de chacun, les mariages entre districts seront des enrichissements mutuels qui permettront de transformer ces nouveaux territoires en régions d'avenir.

*Sylviane Klein,
Présidente du corps préfectoral*

Comité de rédaction

Eric Golaz, SeCRI
Silvana Palagi, SeCRI
Frédéric Rouyard, DINT
Pierrette Roulet-Grin, Préfète

Contact: Service des communes et des relations institutionnelles
Rue Cité-Derrière 17, 1014 Lausanne
mailto: info.secri@vd.ch

Vu d'une préfecture:

Nouvelle configuration dans le Nord vaudois

Quatre en une... à Yverdon-les-Bains

Situé en pleine ville, juste à côté du Tribunal d'arrondissement Broye - Nord vaudois, le bâtiment 2 des anciennes casernes d'Yverdon va revivre dès la mi-décembre sous la dénomination de BAC-Y (Bâtiment Administratif Cantonal-Yverdon).

Cet immeuble - propriété de l'Etat - connaît ces jours-ci une importante effervescence, notamment à son rez de chaussée. Les maîtres d'état y effectuent les finitions de locaux rénovés qui accueilleront dès le 19 décembre son premier nouvel occupant, la préfecture Jura-Nord vaudois. Début avril, la Justice de Paix et l'Office d'impôt s'installeront également dans ce bâtiment.

Le rassemblement en une seule entité des préfectures d'Yverdon, Grandson, Orbe

et La Vallée sont le fruit du nouveau découpage territorial. Dotée d'une antenne préfectorale ouverte à temps partiel au Sentier (guichet avec salle d'audience destinés aux besoins des habitants de la Vallée de Joux), la Préfecture Jura - Nord vaudois desservira les habitants d'un long territoire allant de la frontière neuchâteloise à l'extrémité sud-ouest de la Vallée de Joux, un district riche de 83 communes.

Pour les trois magistrats: Pierrette Roulet-Grin, Evelyne Voutaz et Albert Bandret, comme pour les dix collaboratrices et l'apprenti qui constitueront les ressources humaines attribuées à cette préfecture, c'est un challenge passionnant que cette mutation qui a déjà démarré avec les préparatifs de dé-

concertée d'une organisation interne adaptée à la nouvelle donne. Que ce soit pour les préfets ou pour les secrétaires de préfecture, il s'agira en effet d'apprendre à travailler en équipe, tout en gardant ce sens des responsabilités et cet engagement de proximité appréciés dans tout le Canton.

Réaménagés pour couvrir les besoins des activités préfectorales – notamment pour les nombreuses audiences pénales, de conciliation en matière de baux à loyer ou autres séances de commission d'apprentissage – les locaux ont connu un sérieux lifting et un rééquipement complet, bien différent des cantonnements militaires ou salles de théorie qu'ils étaient auparavant.

Le bâtiment en question - d'abord logement de troupe, puis arsenal régional, puis centre d'accueil de requérants d'asile, puis centre d'appui logistique durant Expo.02, puis lieu de «passade» pour les NEMS- servit enfin de classes temporaires pour le Centre professionnel du Nord vaudois.

Dès le début de l'an prochain, de la cave au grenier, le bâtiment BAC-Y n'accueillera plus que des activités de l'Etat. Au 1er avril 2008, les préfets et leur personnel administratif (14 personnes) seront rejoints par la septantaine de cadres et collaborateurs de l'Office d'impôt et de la Justice de Paix.

(prg)



Dès le 19 décembre, les quatre «anciennes» préfectures d'Yverdon, Orbe, Grandson et La Vallée sont rassemblées au rez de chaussée d'un des bâtiments (premier plan) des anciennes casernes d'Yverdon, qui accueille déjà (arrière plan) le Tribunal d'arrondissement Broye-Nord vaudois.

Les nouveaux districts et préfectures

Riviera-Pays-d'Enhaut

Blonay, Chardonne, Château-d'Oex, Corseaux, Corsier-sur-Vevey, Jongny, Montreux, Rossinière, Rougemont, Saint-Légier-La Chiésaz, La Tour-de-Peilz, Vevey, Veytaux.

Préfet Roland Berdoz
Préfète Florence Siegrist
Rue du Simplon 22,
1800 Vevey
Tél.: 021.557.16.11.

antenne à Château d'Oex

Morges

Aclens, Allaman, Apples, Aubonne, Ballens, Berolle, Bière, Bougy-Villars, Bremblens, Buchillon, Bussy-Chardonney, La Chaux (Cossonay), Chavannes-le-Veyron, Chevilly, Chigny, Clarmont, Colombier, Cossonay, Cottens, Cuarnens, Denens, Denges, Dizy, Echandens, Echichens, Eclépens, Etoy, Féchy, Ferreyres, Gimel, Gollion, Grancy, L'Isle, Lavigny, Lonay, Lully, Lussy-sur-Morges, Mauraz, Moiry, Mollens, Monnaz, Montherod, Mont-la-Ville, Montricher, Morges, Orny, Pampigny, Pizy, Pompaples, Préverenges, Reverolle, Romanel-sur-Morges, Saint-Livres, Saint-Oyens, Saint-Prex, Saint-Saphorin-sur-Morges, La Sarraz, Saubraz, Senarclens, Sévery, Tolochenaz, Vaux-sur-Morges, Villars-sous-Yens, Vufflens-le-Château, Vullierens, Yens.

Préfet Jacques Bezençon
Préfet Georges Zünd
Pl. St-Louis 4,
1110 Morges
Tél.: 021.803.91.25.

Gros-de-Vaud

Assens, Bercher, Bettens, Bioley-Orjulaz, Bottens, Boulens, Bournens, BousSENS, Bretigny-sur-Morrens, Chappelle-sur-Moudon, Correvon, Cugy, Daillens, Denezy, Dommartin, Echallens, Eclagnens, Essertines-sur-Yverdon, Etagnières, Fey, Froideville, Goumoens-la-Ville, Goumoens-le-Jux, Lussery-Villars, Malapalud, Martherenges, Mex, Montaubion-Chardonney, Morrens, Naz, Neyruz-sur-Moudon, Ogens, Oppens, Oulens-sous-Echallens, Pailly, Peney-le-Jorat, Penthalaz, Penthaz, Pentheréaz, Peyres-Possens, Poliez-le-Grand, Poliez-Pittet, Rueyres, Saint-Barthélémy, Saint-Cierges, Sottens, Sugnens, Sullens, Thierrens, Villars-le-Terroir, Villars-Mendraz, Villars-Tiercelin, Vuarrens, Vufflens-la-Ville.

Préfet Marc-Etienne Piot
Pl. de la Couronne 8,
1040 Echallens
Tél.: 021.557.18.45.

Jura-Nord vaudois

L'Abbaye, L'Abergement, Agiez, Arnex-sur-Orbe, Ballaigues, Baulmes, Bavois, Belmont-sur-Yverdon, Bioley-Magnoux, Bofflens, Bonvillars, Bretonnières, Bullet, Chamblon, Champagne, Champvent, Chanéaz, Chavannes-le-Chêne, Chavornay, Chêne-Pâquier, Le Chenit, Che-seaux-Noréaz, Les Cléées, Concise, Corcelles-près-Concise, Corcelles-sur-Chavornay, Cronay, Croy, Cuarny, Démoret, Donneloye, Ependes, Essert-Pittet, Essert-sous-Champvent, Fiez, Fontaines-sur-Grandson, Fontanezier, Giez, Grandevent, Grandson, Gressy, Juriens, Le Lieu, Lignerolle, Method, Mauborget, Molondin, Montagny-près-Yverdon, Montcherand, Mutrux, Novalles, Onnens, Orbe, Orges, Orzens, Pomy, Prahins, La Praz, Premier, Provence, Rances, Romainmôtier-Envy, Romairon, Rovray, Sainte-Croix, Sergey, Suchy, Suscévaz, Treycovagnes, Ursins, Valeyres-sous-Montagny, Valeyres-sous-Rances, Valeyres-sous-Ursins, Vallorbe, Vaugondry, Vaulion, Villars-Burquin, Villars-Epeney, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Vuiteboeuf, Yverdon-les-Bains, Yvonand.

Préfet Albert Banderet
Préfète Pierrette Roulet-Grin
Préfète Evelyne Voutaz
Rue des Moulins 10,
1400 Yverdon-les-Bains.
Tél.: 024.557.77.77.

antenne Le Sentier

Lavaux-Oron

Belmont-sur-Lausanne, Bussigny-sur-Oron, Châtillens, Chesalles-sur-Oron, Chexbres, Les Cullayes, Cully, Ecoteaux, Epesses, Essertes, Ferlens, Forel (Lavaux), Grandvaux, Lutry, Maracon, Mézières, Montpreveyres, Oron-la-Ville, Oron-le-Châtel, Palézieux, Paudex, Puidoux, Pully, Riex, Rivaz, Saint-Saphorin (Lavaux), Savigny, Servion, Les Tavernes, Les Thioleyres, Villette (Lavaux), Vuibroye.

Préfet Jean-François Croset
Rue du Temple 17,
1096 Cully
Tél.: 021.316.07.10.

Lausanne

Cheseaux-sur-Lausanne, Epalinges, Jouxte-Mézery, Lausanne, Le Mont-sur-Lausanne, Romanel-sur-Lausanne.

Préfète Anne Bornand
Préfète Sylviane Klein
Préfet Jacques Nicod
Pl. du Château 1,
1014 Lausanne
Tél.: 021.316.41.11.

Aigle

Aigle, Bex, Chessel, Corbeyrier, Gryon, Lavey-Morcles, Leysin, Noville, Ollon, Ormont-Dessous, Ormont-Dessus, Rennaz, Roche, Villeneuve, Yverne.

Préfet Michel Tille
Rue de la Gare 4A,
1860 Aigle
Tél.: 024.557.74.10.

Ouest lausannois

Bussigny-près-Lausanne, Chavannes-près-Renens, Crissier, Ecublens, Prilly, Renens, Saint-Sulpice, Villars-Sainte-Croix.

Préfet Etienne Roy
Rue de Verdeaux 2-4,
1020 Renens
Tél.: 021.557.86.90.

Broye-Vully

Avenches, Bellerive, Brenles, Bussy-sur-Moudon, Carrouge, Cerniaz, Chabrey, Champtaroaz, Chavannes-sur-Moudon, Chesalles-sur-Moudon, Chevroux, Combremont-le-Grand, Combremont-le-Petit, Constantine, Corcelles-le-Jorat, Corcelles-près-Payerne, Cremin, Cudrefin, Curtilles, Dompierre, Faoug, Forel-sur-Lucens, Grandcour, Granges-près-Marnand, Henniez, Hermenches, Lovatens, Lucens, Marnand, Missy, Montmagny, Moudon, Mur, Oleyres, Oulens-sur-Lucens, Payerne, Prévonloup, Ropraz, Rossenges, Sarzens, Sassel, Seigneur, Syens, Trey, Treytorrens (Payerne), Vallamand, Villars-Bramard, Villars-le-Comte, Villars-le-Grand, Villarzel, Vucherens, Vulliens.

Préfet André Cornamusaz
Rue du Temple 6,
1530 Payerne
Tél.: 026.662.37.37.

Nyon

Arnex-sur-Nyon, Arzier, Bassins, Begnins, Bogis-Bossey, Borex, Bursinel, Bursins, Burtigny, Chavannes-de-Bogis, Chavannes-des-Bois, Chéserey, Coinsins, Commugny, Coppet, Crans-près-Céligny, Crassier, Duillier, Dully, Essertines-sur-Rolle, Eysins, Founex, Genolier, Gilly, Gingsins, Givrins, Gland, Grens, Longirod, Luins, Marchissy, Mies, Mont-sur-Rolle, Nyon, Perroy, Prangins, La Rippe, Rolle, Saint-Cergue, Saint-George, Signy-Avenex, Tannay, Tartegnin, Trélex, Le Vaud, Vich, Vinzel.

Préfet Jean-Pierre Deriaz
Préfète Nelly de Tscharner
Rue Juste-Olivier 8,
1260 Nyon
Tél.: 022.557.52.75.

Réorganisation des offices judiciaires

L'ordre judiciaire vaudois connaît plusieurs mutations qui modifient en profondeur son organisation et son fonctionnement.

- Réorganisation du Tribunal cantonal lui-même et réunion, le 1er janvier prochain, avec le Tribunal administratif.
- Réorganisation progressive des offices judiciaires selon le nouveau découpage territorial en dix districts.

Une «nouvelle» Cour de droit administratif et public le 1er janvier 2008

L'ordre judiciaire vaudois verra se concrétiser, le 1er janvier 2008, la réunion du Tribunal cantonal (TC) et du Tribunal administratif (TA).

La fusion de ces tribunaux aura deux implications majeures:

- L'actuel Tribunal administratif deviendra la Cour de droit administratif et public (CDAP) du Tribunal cantonal.
- Le greffe de cette cour sera intégré au greffe du Tribunal cantonal.

En 2008, les juges cantonaux et leurs collaborateurs continueront toutefois de travailler sur deux sites: dans les locaux actuels du Tribunal administratif à l'avenue Eugène-Rambert pour ce qui est de la Cour de droit administratif et public ainsi que de la Cour constitutionnelle, et dans les locaux de l'Hermitage à la

route du Signal 8 pour ce qui est des autres cours du Tribunal cantonal, la direction du greffe et celle de l'ordre judiciaire. Le greffe du Tribunal cantonal occupera donc les deux sites.

Une réorganisation progressive des offices judiciaires entre 2008 et 2009

Le Tribunal cantonal a décidé des options relatives au redéploiement des offices judiciaires imposé par le nouveau découpage territorial en dix districts.

Cette planification aura des conséquences sur le fonctionnement de certains offices (déplacement d'offices judiciaires, rééquilibrage des forces de travail, etc.).

La mise en œuvre de ce découpage dans l'ordre judiciaire aura des conséquences modérées sur les offices institués à l'échelon de l'arrondissement (tribunaux d'arrondissement et offices d'instruction pénale) mais elles aura des conséquences importantes sur les offices institués à l'échelon du district (justices de paix et offices des poursuites et des faillites).

Aucune réorganisation ne sera toutefois opérée au 1er janvier 2008. Ainsi, anciens et nouveaux districts cohabiteront et l'introduction du nouveau découpage territorial se fera progressivement dans les différents offices judiciaires tout au long de l'année 2008, voire 2009.

(mcr)

Lavaux: L'Office des poursuites et des faillites déménage

L'Office des poursuites et des faillites de Lavaux déménage le 19 décembre à Pully, tout en gardant -pour l'instant- ses compétences territoriales actuelles.

Nouvelle adresse:
Office des poursuites et des faillites de Lavaux
Av. C.-F. Ramuz 73A
Case postale 384
1009 Pully.

Tél: 021 557 83 10
Fax: 021 557 83 19
Courriel: info.opfla@vd.ch
Internet: www.vd.ch/opf

En raison du déménagement, l'Office sera exceptionnellement fermé au public (réception et téléphone) les 19, 20 et 21 décembre 2007.

Pour en savoir plus

Réunion TC-TA:
www.vd.ch/tribunal-cantonal

Réorganisation territoriale:
www.vd.ch/ojv, rubrique «réorganisation territoriale»

Recherche de l'autorité judiciaire actuellement compétente en fonction du lieu:
<http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/justice/competences/>

Informations et renseignements par courriel à:
<mailto:info.sgoj@vd.ch>

Des adresses pour tous les bâtiments

Mise en œuvre de la Loi sur la géoinformation: nouveautés concernant les adresses de bâtiments

En juillet 2008 entrera en vigueur la nouvelle loi fédérale sur la géoinformation (LGéo). Cette loi orientée vers la production et la gestion de géodonnées dans différents domaines du territoire, cadastre, aménagement et protection de l'environnement pour n'en citer que quelques uns, aura des répercussions sur les cantons et les communes, en particulier par le biais de ses ordonnances d'application. L'une de celles-ci, l'Ordonnance sur les noms géographique (ONGéo), prévoit notamment que les rues habitées devront être dénommées (art.11 al.1). Cette nouvelle disposition entraînera la révision de la norme cantonale No 6419 (mise à jour des adresses de bâtiments) transmise aux communes en juillet 2005 par l'office de l'information sur le territoire. Une nouvelle version de cette norme sera envoyée aux communes début 2008.

Cette nouvelle disposition permettra entre autre de faciliter le travail dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR). Il ne faut pas oublier non plus l'intérêt de plus en plus marqué pour les services de sécurité et d'urgence de disposer d'adresses complètes (nom de rue et numéro d'entrée) pour leurs interventions. (ply)

Harmonisation des registres officiels des personnes, des bâtiments et des logements

Le mois dernier, le Conseil Fédéral a approuvé l'Ordonnance sur l'harmonisation des registres (OHR) et fixé ainsi la pleine entrée en vigueur de la loi sur l'harmonisation des registres au 1er janvier 2008.

Rappelons que cette Loi fédérale s'impose à tous les cantons et toutes les communes, qu'elle vise à simplifier la collecte des données à des fins statistiques et à permettre l'échange de données personnelles entre registres.

Cette loi fixe en outre l'obligation de mettre à jour les registres des habitants selon des caractères et des modalités bien définis.

Bien que la base légale cantonale soit encore en cours d'élaboration, le canton de Vaud a décidé de capitaliser sur la solution informatique mise en œuvre dans le cadre du registre fiscal. Ainsi, les échanges d'informations entre les autorités fédérales -essentiellement l'office fédéral de la statistique- et les registres cantonaux seront pris en charge par le canton à partir de la «couche civile» du registre fiscal. Cette manière de faire permet de sensibles économies sur les coûts de connexions informatiques avec les autorités fédérales.

Recommandations

En attendant une planification plus détaillée, les communes sont déjà vivement encouragées à:

- 1 Vérifier que tous les bâtiments possèdent une adresse officielle, sinon leur en attribuer une (conformément à la nouvelle loi fédérale sur la géoinformation qui entrera en vigueur le 1er juillet 08; voir encadré ci-contre);
- 2 Procéder à l'apurement du registre des bâtiments;
- 3 Vérifier l'exhaustivité et l'exactitude des données des personnes en résidence et en séjour, actuellement en possession des contrôles des habitants, en particulier les dates de naissance, de mariage, les lieux de naissance, etc. et, cas échéant, compléter et corriger ces données.

Informations

L'ampleur du projet nécessitant une concertation avec les représentants des communes, de nouvelles séances régionales d'information se tiendront d'ici la fin du premier trimestre 2008.

Concernant l'apurement du registre des bâtiments, un guide à l'intention des communes sera publié sur le site internet du registre des bâtiments début janvier. www.vd.ch/rcb

Voir aussi sur internet: www.vd.ch/lhr

(fpt et ply)

Nouvelle politique régionale: des défis

Le 1er janvier 2008, la loi fédérale sur la nouvelle politique régionale (NPR) entrera en vigueur. Elle entend renforcer la compétitivité et générer de la valeur ajoutée dans les régions de montagne et le milieu rural. Cette nouvelle loi, qui traite également de la coopération transfrontalière et des allègements fiscaux pour les entreprises, a des conséquences importantes pour les régions et les communes.

La majeure partie du canton est concernée

Jusqu'à là réservée aux zones de montagne, la politique régionale fédérale concerne dorénavant la majeure partie du territoire vaudois. A l'exception de l'agglomération lausannoise (périmètre large englobant Cossonay, Echallens et Aubonne) et de l'agglomération genevoise (jusqu'à Nyon), toutes les régions du canton auront désormais accès aux subventions fédérales.

Des subventions pour les projets innovants

Les subventions accordées concerneront des projets économiques renforçant l'innovation, l'esprit d'entreprises, l'exploitation des potentiels régionaux et les mises en réseau.

Des aides à fonds perdus pourront être octroyées pour des mesures organisationnelles (mise en œuvre de nouvelles idées pour de nouveaux produits ou de nouveaux marchés ou de nouvelles structures) et des prêts pourront être accordés pour des infrastructures de

développement intégrées dans un système de valeur ajoutée.

Des mesures et des priorités cantonales

En prévision de cette loi fédérale, le Grand Conseil a adopté une loi d'application cantonale sur l'appui au développement économique (LADE) dont les principes sont de simplifier, clarifier et coordonner -en regroupant sous une seule loi- tout ce qui a trait au développement économique.

Parallèlement, le Conseil d'Etat a déposé auprès de la Confédération son programme de mise en œuvre de la NPR. Ce document, qui précise les priorités du canton pour 2008-2011, a été élaboré en étroite concertation avec les associations régionales vaudoises. D'ici fin 2007, on saura si la Confédération retient l'entier des priorités vaudoises et quelle sera l'enveloppe financière 2008-2011 à disposition.

Un rôle central et actif pour les régions

Les Régions jouent ainsi un rôle central car les projets cofinancés par le canton et la Confédération devront impérativement répondre à la stratégie économique de la région et être préavisés par cette dernière. Les régions sont également incitées à jouer un rôle actif dans le lancement et l'accompagnement de projets. Le renforcement du rôle des régions permettra aux communes de disposer, au niveau régional, de nouvelles compé-

tences techniques: guichet d'entreprises, planification territoriale, management de projets, etc. Les communes pourront en bénéficier et soutenir ainsi leurs services communaux en profitant du rigoureux effort de coordination, clarification et simplification que le Canton mène dans le cadre de l'appui au développement économique, de la politique régionale et de la politique des agglomérations.

D'importants défis pour les communes

Les régions, et les communes qui les composent, sont dorénavant face à des défis majeurs. Les comités régionaux devront:

- trouver de nouveaux modes de fonctionnement pour intégrer le monde économique et initier, ensemble, des projets innovants;
- dépasser leurs propres frontières pour travailler à une échelle géographique pertinente.

Les secrétaires régionaux, rebaptisés «managers régionaux», ont eu récemment l'occasion de repenser leur rôle, leur manière de travailler et de réfléchir aux nouvelles compétences qu'ils doivent acquérir.

Au tour maintenant des communes (tout du moins de leurs représentants dans les organismes régionaux) d'aborder la question de la réorganisation de leurs structures régionales pour répondre aux nouveaux défis de la NPR et de la loi cantonale sur l'appui au développement économique. (vmu)

Reconnaissance du «Diplôme intercantonal de cadre en administration communale»

Le Conseil d'Etat a reconnu le Diplôme intercantonal de cadre en administration communale délivré par «Avenir formation» sur mandat de la commission intercantonale pour la formation et le perfectionnement du personnel administratif communal, avec effet rétroactif au 21 juin 2006.

Cette formation, déjà reconnue par les cantons de Berne, Jura, Fribourg et Neuchâtel, a pour but l'acquisition ou l'amélioration des compétences pratiques et relationnelles nécessaires à l'exercice efficace d'une fonction de cadre dans une administration communale.

Le cursus est composé de 4 modules pouvant être suivis à la suite ou indépendamment, pour un total de 384 périodes.

Plus d'info:
www.avenirformation.ch

Réformes judiciaires

Les communes seront concernées par quelques aspects des réformes judiciaires en cours, notamment en Droit public.

Une site internet permet désormais de suivre l'avancement des projets:
www.vd.ch/codex-2010

Formation 2008

«L'Etat pour les communes»

Cours 2008...réservez vos agendas et commencez à vous inscrire...

- **Sentences municipales:**
24 janvier, 21 février, 10 avril, 15 mai, 5 juin.
- **Droits des membres des organes délibérants:**
31 janvier, 28 février, 17 avril, 22 mai, 12 juin.
- **Responsabilité des communes et de leurs agents:**
7 février, 6 mars, 24 avril, 29 mai, 19 juin.
- **Naturalisations, cadre légal:**
3 avril, 21 avril, 6 mai.
- **Naturalisations, identifier la procédure et constituer le dossier:**
9 avril, 5 mai, 8 mai.
- **Le Plan directeur cantonal vaudois:**
8 avril.
- **Le financement de la gestion des déchets dans les communes:**
17 avril, 12 juin.
- **Comment contrôler les questionnaires Energie E1-E3-E72 du service de l'énergie et environnement:**
(2 sessions prévues)
- **Le droit de l'égalité entre hommes et femmes:**
17 avril ou 18 avril.
- **Le harcèlement sexuel et sexiste au travail:**
9 octobre ou 30 octobre.
- **Gérer les archives courantes et intermédiaires:**
20 mai, 5 juin.
- **Circulation routière, formation des préposés à l'application de la loi vaudoise:**
1 journée en novembre ou décembre

Renseignements et inscriptions sur le site du Centre d'Education Permanente, rubrique «L'Etat pour les communes»: <http://www.cep.vd.ch>

FUSION

Dès le 1er janvier 2008,
les communes de Donneloye, Gossens et Mézery,
ne feront plus qu'une:

DONNELOYE